

## CHSCT du 5 octobre 2017

1. Approbation du projet de PV des réunions du CHSCT du :
  - a. 16 juin 2017 (Pour avis)
  - b. 13 juillet 2017 (Pour avis)
2. Actualisation du programme 2017 des visites du CHSCT (Pour avis)
3. Analyse de l'accident du 17 juillet 2017 à CETELOR (Pour avis)
4. Demande d'enquête sur la disparition d'une source radioactive à l'IJL (Pour avis)
5. Rapport Visite FST - Faculté des Sciences et Technologies (Pour avis)
6. Rapport Enquête DLI - Direction de la Logistique Interne (Pour avis)
7. Suivi des Accidents 2017 (Pour information)
8. Synthèse des fiches issues des registres Santé et Sécurité au Travail (Pour information)
9. Suivi des avis du CHSCT (Pour information)

Vous trouverez les documents relatifs aux points prévus à l'ordre du jour sur le site partagé dans l'ENT.

  
Pierre MUTZENHARDT



## CHSCT du 5 octobre 2017

Le DGS excuse l'absence du président qui est à la conférence des présidents d'université. Nous avons compris que les planings des conseils centraux, des CT et CHSCT étaient calés sur celui du président.

1) Nous pouvons reconnaître que nous sommes à jour dans le vote des PV que l'administration nous soumet et ceci grâce à la ténacité de vos représentants SNPTES.

2) Pour la troisième fois nous remettons à jour l'actualisation des visites CHSCT de 2017. Le SNPTES avait proposé en priorité de visiter les composantes impactées par les travaux sur le site médecine et commencer enfin les visites des associations étudiantes.

Ces deux demandes ont été actées et les réunions préparatoires des visites se sont déroulées.

3) Enquête sur l'accident à Cetelor d'un contractuel du labo IAM en juillet 2017 :

Le SNPTES est intervenu une nouvelle fois pour préciser à la direction de l'UL que les victimes d'accident de service ne sont pas du tout accompagnées par les RH. Nous le répétons depuis 2 ans. Les personnes en longue maladie, etc... ne sont pas informées, informées de leurs droits. Ce point sera abordé avec le DRH mi-novembre par vos représentants SNPTES afin que l'UL soit plus « humaine » dans de telles circonstances.

Nous nous répétons mais lors d'une enquête ou d'une visite du CHSCT il faut dire ce qui se passe réellement. Ce n'est pas un interrogatoire judiciaire. Le but est de faire des préconisations afin d'améliorer les conditions de travail.

### CHSCT du 5 octobre 2017

La victime a été récemment informée de ses droits par le SNPTES. L'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche a été saisie et elle a émis des préconisations à mettre en œuvre immédiatement. De plus l'université de Lorraine devra répondre aux questions du procureur de la république.

4) A la suite d'articles parus dans la presse nationale sur l'étrange disparition de source radioactive à l'institut Jean Lamour, le SNPTES a demandé à l'UL une enquête. La haute sûreté nucléaire a relaté également cet incident et la police judiciaire, en cette période vigipirate renforcée, a questionné nos autorités. Il y a trop d'enquêtes en cours donc notre demande n'a pas été soutenue par les autres OS ni par la direction de l'établissement.

Nous n'avons pas insisté afin d'avoir un vrai débat sur la radioactivité au sens large dans notre université.

La direction s'est engagée à nous présenter un point sur cet incident au prochain CHSCT.

Les seules informations dont nous disposons sont issues de la presse et de la haute sûreté nucléaire.

Nous demanderons à notre établissement au prochain CHSCT que l'article R. 4451-119 du code du travail soit appliqué. En effet une fois par an « Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail » reçoit de l'employeur :

1. Au moins une fois par an, un bilan statistique des contrôles techniques d'ambiance et du suivi dosimétrique prévus par les articles R. 4452-20 et R. 4453-19 permettant d'apprécier l'évolution des expositions internes et externes des travailleurs ;
2. Les informations concernant les situations de dépassement de l'une des valeurs limites ainsi que des mesures prises pour y remédier ;

### CHSCT du 5 octobre 2017

3. Les informations concernant les dépassements observés par rapport aux objectifs de doses collectives et individuelles mentionnés au 2° de l'article R. 4451-11 »

Nous nous interrogeons sur les stokages de certains produits au fort de Chesny ainsi que certains produits laissés suite aux déménagements de cet été (sur l'île du Saulcy).

#### 5) Rapport sur la visite CHSCT site FST

Le périmètre de la visite comprenait essentiellement l'enseignement et l'administration.

#### 6) Rapport d'enquête Direction de la Logistique Interne

Cette enquête a débuté en avril 2016 et vient d'être restituée. Nous constatons comme dans les autres directions opérationnelles d'importants dysfonctionnements. Cinq années pleines depuis la création de l'université de Lorraine, la situation des directions est loin d'être stable.

Les commentaires des points 7, 8 et 9 se feront avec ceux du CHSCT du 16 octobre.

Ce CHSCT devait combler le retard, mais les rapports de visites CHSCT ENIM et Institut Jean Lamour sont reportés au 30 novembre. Espérons que soit également présentée l'enquête URAFPA (nous en doutons).

CHSCT du 16 octobre 2017

1. Auto-Evaluation 2017 selon le livre des références (Pour information)
2. Orientations stratégiques ministérielles 2017/2018 (Pour information)
3. Bilan Santé et Sécurité au Travail 2016 (Pour avis)
4. Programme 2017/2018 de prévention des risques professionnels (Pour avis)
5. Rapport d'activité 2016 des médecins de prévention (Pour information)
6. Bilan Social 2016 (Pour information)
7. Rapport Visite ENIM - Ecole Nationale des Ingénieurs de Metz (Pour avis)
8. Rapport Visite IJL - Institut Jean Lamour (Pour avis)
9. Suivi des Accidents 2017 (Pour information)
10. Synthèse des fiches issues des registres Santé et Sécurité au Travail (Pour information)
11. Suivi des avis du CHSCT (Pour information)

Vous trouverez les documents relatifs aux points prévus à l'ordre du jour sur le site partagé dans l'ENT.



Pierre MUTZENHARDT

## CHSCT du 16 octobre 2017

Information du président : aucune car il est absent, retenu par d'autres obligations.... Les conditions de travail, la santé et la sécurité des personnels ne semblent plus préoccuper notre président.

Le DGS : en l'absence du Dr Mayeux, le point sur la médecine de prévention est reporté.

Il s'excuse pour ces reports de reports de points.

### 1) Auto évaluation 2017

Le detail en 6 pages est disponible.

Il est nécessaire de sensibiliser de plus en plus sur la santé et sécurité et sensibiliser les recalcitrants. Il faut y revenir sans cesse. L'UI reconnaît qu'avec le réseau des assistants de prévention l'information circule. Pourtant des réunions invitant les responsables administratifs sont organisées, pourtant des réunions de responsables de composantes sont régulièrement organisées et l'information ne veut pas circuler. Il reste des points et des verrous à faire sauter nous répond l'administration. Nous en sommes conscients ainsi que de la rétention d'information de certaines personnes.

CHSCT du 16 octobre 2017

2) Orientations stratégiques de notre ministère

Axe 1 Développer la culture de prévention

Améliorer la politique de pilotage santé sécurité, former les équipes d'encadrement à cela grâce à des réunions de réseau.

Sensibiliser l'ensemble de la communauté. Améliorer la prévention des RPS (Risques Psycho-Sociaux) et des TMS (Troubles Musculo-Squelettiques).

Axe 2 renforcer le rôle des acteurs opérationnels et des instances centrales et locales.

Cela passe par un renforcement de la médecine de prévention. A ce jour nous n'avons plus de nouvelles du grand projet médecine de prévention à l'UL, de l'embauche ferme de médecins de prévention ou simplement répondre à la réglementation en vigueur.

Axe 3 : agir de manière prospective sur les changements organisationnels.

Vous jugerez par vous-même.

3) Bilan santé sécurité au travail

Il sera présenté au CA de novembre. Il est en constante évolution. Le SNPTES a participé à 2 réunions de travail avant sa présentation. Il s'améliore d'année en année.

Quelques chiffres :

L'UL c'est 53 sites, 263 bâtiments, 7172 personnels

Coût des déchets radioactifs : 240 000 euros

## CHSCT du 16 octobre 2017

Au prochain CHSCT, nous demanderons un point complet sur l'élimination des déchets radioactifs par site ainsi que

l'inventaire des ICPE : la balle se promène entre la DPI et la DHSE.

Le Snpptes est revenu sur les CLHSCT (commissions locales hygiène sécurité et conditions de travail) et leur compositions. Il faut qu'elles vivent, que les CR arrivent jusqu' au CHSCT et que la désignation des membres soit honnête et non composées de membres de complaisance. Par contre, elles ne se substituent pas aux 2 instances que sont le CT et le CHSCT.

### 4) Programme de prévention des risque professionnels

Nous avons été associés à l'élaboraion de ce programme. Il comporte 48 actions à mettre en œuvre. Elles sont à votre disposition.

### 5) Bilan médecine de prévention

En l'absence du Dr Mayeux , ce sera à l'occasion d'un CHSCT ultérieur que l'université nous présentera le nouveau grand service de médecine de prévention tant attendu. Nous insisterons et veillerons à un déploiement sur Lorraine nord et Lorraine sud.

## CHSCT du 16 octobre 2017

### 6) Bilan social

Il a déjà été présenté et validé en CT et en CA

Cf le CR de nos collègues du CT de septembre.

### 7) Bilan des accidents

Comme on peut s'y attendre, notre université ne fait pas exception, les chutes sont les premières causes d'accidents.

Notre meilleure source d'informations c'est vous, comme vous le savez nous sommes un syndicat de terrain.

Merci de continuer à nous informer de tout incident, accident, nous allons essayer que nous soyons mieux accompagnés dans nos démarches lors de maladies, accidents etc...

### 8) Point sur les fiches registre santé sécurité

La direction semble avoir enfin pris en considération que les fiches registres pourraient aussi être gérées par le logiciel Gpuc.

Nous analysons avec une extrême vigilance certaines fiches qui ont été transmises. Nous constatons encore l'absence ou l'inaccessibilité du registre santé sécurité sur certains sites et des fiches qui ne sont pas signées et retournées.

La remontée peut également se faire via le logiciel GPUC, nous reposerons la question jusqu'à l'activation du module. Pour celles et ceux qui nous lisent régulièrement, nous ne nous lassons pas de poser toujours les mêmes questions.

L'employeur Public est soumis à une obligation de résultat en matière de santé et de sécurité pour l'ensemble des agents placés sous son autorité. Ainsi, chaque établissement doit organiser et mettre en place une politique de Santé et Sécurité au Travail à destination de ses agents. Cette obligation découle principalement des textes suivants :

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels, des actions d'information et de formation et la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes ». Article L.4121-1 du Code du travail.

« Des conditions d'hygiène et de sécurité de nature à préserver leur santé et leur intégrité physique sont assurées aux fonctionnaires durant leur travail » Article 23 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires.

Vos élus SNPTES au CHSCT :

Georges BAUDOUIN	<a href="mailto:georges.baudouin@univ-lorraine.fr">georges.baudouin@univ-lorraine.fr</a>	Metz Saulcy
Catherine PABLO	<a href="mailto:catherine.pablo-godot@univ-lorraine.fr">catherine.pablo-godot@univ-lorraine.fr</a>	Nancy CLSH
Pascal COULOMBE	<a href="mailto:pascal.coulombe@univ-lorraine.fr">pascal.coulombe@univ-lorraine.fr</a>	Vandoeuvre
Saidia ANTOINE	<a href="mailto:saidia.antoine@univ-lorraine.fr">saidia.antoine@univ-lorraine.fr</a>	Nancy Carnot
Franck SAULNIER	<a href="mailto:franck.saulnier@snpptes-lorraine.org">franck.saulnier@snpptes-lorraine.org</a>	Vandoeuvre

Quel que soit le moment, n'hésitez pas à nous solliciter, nous contacter pour toutes vos questions sur vos conditions de travail, sur l'hygiène, la sécurité au travail et l'environnement.

<p>Section académique Nancy-Metz</p> <p><a href="http://snpptes-lorraine.org/">http://snpptes-lorraine.org/</a></p>	<p>Site National</p> <p><a href="http://www.snpptes.fr/">http://www.snpptes.fr/</a></p>
---	---